

REUNION Commission Cafétéria - Tarifs Café 01-12-2022

Présents : Stéphane / Catherine

Absents : Hervé / Fabrice

Décision : Prise en charge de l'augmentation des cafés par le CSE.

-----Rendez-vous d'origine-----

De : Laurent, Catherine

Envoyé : vendredi 25 novembre 2022 13:42

À : Laurent, Catherine; Serrier, Stephane; Leclerc, Herve; Troesch, Fabrice; Salle TLV CE-CHSCT

Objet : Commission Cafétéria - Tarifs Café

Date : jeudi 1 décembre 2022 14:00-14:30 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris.

Où : Réunion Microsoft Teams

Concernant le tarif des boissons chaudes, le nouveau tarif pour la partie facturation est de 0.2691 €HT la boisson (soit par boisson + 0.0273 €HT - 0.03 €ttc)

Les cafés ont été changés comme prévu avec évolution de la gamme, pour lesquels il n'y a pas eu de modification tarifaire aux distributeurs.

Faut-t-il répercuter cette augmentation sur les cafés ?

Catherine